



Commune de Chéserex

RAPPORT DE LA COMMISSION ÉNERGIE ET CLIMAT

octobre 2025

Objectif du rapport

Le présent rapport vise à informer la Municipalité et la population du travail réalisé par la Commission Énergie et Climat Communal (PECC) au cours des derniers mois. Il présente de façon synthétique les avancées obtenues et soumet à la Municipalité un plan d'action concret, structuré autour de mesures clairement définies, en vue de leur approbation afin de pouvoir aller de l'avant avec leur mise en œuvre.

Contexte

En juin 2024, la Commune de Chéserex a adopté la *Stratégie Énergie et Climat 2024-2030*, marquant ainsi son engagement dans une politique ambitieuse en matière d'énergie, de climat et de durabilité. Cette stratégie vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en agissant prioritairement sur la diminution de la consommation d'énergies fossiles et sur l'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable. Elle entend également renforcer l'adaptation de la commune aux effets du changement climatique, notamment en préservant et en développant la biodiversité, et en limitant les risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Afin de concrétiser ces objectifs, la Municipalité a décidé de créer une Commission de l'énergie, du climat et de la durabilité. Cette instance, constituée à l'automne 2024, a pour mission d'impliquer la population dans l'élaboration des mesures destinées à mettre en œuvre le Plan Énergie Climat Communal (PECC) et de favoriser une approche participative.

Composition et fonctionnement

La Commission réunit des représentants de la Municipalité, du Conseil communal et des citoyens, afin de garantir une diversité de points de vue et de compétences. Les membres se sont tout d'abord rencontrés lors de la soirée participative du 18 avril 2024 qui a permis à la population de prendre connaissance de la stratégie climatique communale. La Municipalité a établi une convention de fonctionnement pour la commission et nommé ses membres. La Commission est composée de :

M. Pascal Steimer – Président et Municipal

M. Dominique Fleury – Vice-Président et Municipal

M. Philippe Lacôte – Représentant du Conseil communal

M. Nicolas Schwab – Représentant du Conseil communal

M. Jean-Bernard Borruat – Représentant des citoyens

M. Sébastien Kowalski – Représentant des citoyens

Mme Auxane Oget – Représentante des citoyens

Mme Camille Perret – Représentante des citoyens

Mme Chantal Pittet – Représentante des citoyens

M. Didier Rosset – Représentant des citoyens

Depuis sa première réunion, tenue le 22 novembre 2024, la Commission s'est réunie à quatre reprises au cours du premier semestre 2025, à un rythme d'environ une séance tous les deux mois. Ces rencontres régulières ont permis d'échanger sur les priorités, de sélectionner des mesures concrètes et de préparer le présent rapport destiné à la Municipalité.

Travail de la Commission

Comme vu plus haut, la Commission a pour mission de permettre à la Municipalité d'impliquer directement la population dans l'élaboration du plan d'action, en réunissant autour de la table des représentant·e·s des citoyen·ne·s et du Conseil communal.

La première séance a été consacrée aux présentations, ainsi qu'à un rappel par les Municipaux responsables du chemin déjà parcouru par la Commune en matière de Plan Énergie. Cette rencontre a également permis de définir le cadre de travail, de préciser les objectifs et d'exprimer les attentes et ambitions des membres de la Commission.

Lors de la deuxième réunion, les échanges se sont appuyés sur plusieurs éléments clés : les conclusions du rapport du Plan Climat de Chéserex, les résultats du sondage mené auprès de la population, ainsi que les fiches de mesures précédemment identifiées par la Municipalité et le bureau Eqlosion.

Ces travaux ont permis de structurer les réflexions autour de quatre grands axes :

- L'**axe transversal** regroupe les thèmes liés à la participation citoyenne, à la sensibilisation, aux achats, aux manifestations, à la construction, à l'alimentation et à la gestion des déchets.
- L'**axe énergie** traite de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et privés, de l'éclairage public et du développement du chauffage à distance.
- L'**axe mobilité** porte sur les mesures en faveur des déplacements piétons et cyclistes ainsi que des transports publics.
- Enfin, l'**axe climat** vise à préserver et renforcer la biodiversité, protéger les sols, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, récupérer l'eau de pluie, prévenir les dangers naturels et protéger la population face aux risques climatiques.

La Commission, forte de ces éléments, a mené un brainstorming collaboratif et collectif à l'aide de post-it. Chaque membre a pu proposer ses idées d'actions, lesquelles ont ensuite été regroupées par thèmes lors d'une mise en commun.

La troisième séance a permis d'affiner la sélection de mesures, en se basant sur le compte rendu de cette première ébauche et en précisant les étapes de mise en œuvre. Enfin, la quatrième séance a consolidé cette sélection afin de les soumettre à la Municipalité et amorcé la réflexion sur les solutions concrètes à mettre en place pour assurer la réalisation des actions retenues.

Mesures effectuées ou en cours

Plusieurs actions prévues dans le Plan Énergie Climat Communal ont déjà été réalisées ou sont en cours de mise en œuvre. Elles témoignent de l'engagement de la Commune et de la dynamique initiée depuis l'adoption de la stratégie.

- **Participer au cours de base (CEP)**, terminé
- **Mise en place d'une commission Energie et Climat**, terminé
- **Communiquer sur le PECC** (site, Brasse-Caillou, newsletter) Mesure permanente
- **Améliorer le CAD communal** - Supprimer la consommation de mazout, en cours
- **Optimisation de l'éclairage public** – Économie d'énergie, en cours
- **Aménager la parcelle "Les Grands Vignes"**, en cours

Mesures proposées par la Commission

La Commission soumet à la Municipalité les 11 mesures ci-dessous en vue de leur intégration au plan d'action. Une fois les choix arrêtés, elle se tient à disposition pour contribuer à la mise en œuvre concrète de certaines actions.

Axe transversal

ME004 - T3

Mettre en place des panneaux didactiques (lieux publics, déchèterie, école...)

Objectif

Informer et sensibiliser la population aux enjeux de la durabilité — biodiversité, patrimoine arboré et fleuri, faune locale, pollution et pollution lumineuse, etc. — ainsi qu'aux actions concrètes menées par la Commune pour y répondre.

Coût : moyen (budget estimatif 4'000 à 6'000.- selon le nombre, à confirmer)

Responsables : Municipalité et Commission

Raison d'agir : La connaissance est un levier essentiel pour encourager des comportements responsables. Des panneaux clairs et attractifs, situés dans les lieux fréquentés, permettent de toucher un large public, de valoriser les initiatives communales et d'inciter chacun à adopter des gestes favorables à l'environnement. C'est une action ciblant l'ensemble de la population et l'ensemble des tranches d'âge.

Remarque : éventuelle collaboration intercommunale

Validation :

ME005 - T6

Rédiger une "Charte des manifestations"

Objectif

Encadrer les manifestations publiques et privées afin d'inciter les organisateurs et organisatrices à réduire l'impact environnemental de leurs événements (vaisselle réutilisable, options de transports publics, tri des déchets, alimentation durable, etc.).

Coût : 500.- à 1000.-

Responsables : Municipalité et Commission

Raison d'agir : Les manifestations rassemblent un grand nombre de personnes avec des activités qui peuvent avoir un impact environnemental non négligeable. Une charte claire, accompagnée d'outils utiles, permet d'harmoniser les bonnes pratiques, de réduire les déchets et les émissions, et de valoriser les événements exemplaires auprès du public et inciter les organisateurs à s'engager à respecter cette charte.

Remarque : outil cantonal "Kit manif" à disposition (ou systématiquement remis)

Validation :

ME 006 T2 - T3

Organiser des ateliers "développement durable" pour les citoyen.ne.s

Objectif

Sensibiliser la population aux thématiques du développement durable (énergie, achats, déchets, habitat, etc.) à travers des ateliers ou séances d'information visant à partager les bonnes pratiques, encourager les échanges et stimuler l'engagement citoyen.

Coût : environ 1000-2000.-/an

Responsables : Commission

Raison d'agir : L'implication des habitant.e.s est essentielle pour atteindre les objectifs communaux en matière de durabilité. Les ateliers offrent un espace convivial pour comprendre les enjeux, découvrir des solutions concrètes et renforcer le sentiment d'appartenance à une démarche collective.

Remarque :

Validation :

ME 009 T4

Acheter de manière responsable et sobre en carbone

Objectif

Doter la Municipalité de directives claires pour ses achats, afin de privilégier des biens et services à faible impact environnemental, favoriser l'économie circulaire et optimiser l'utilisation des ressources publiques.

Coût : moyen

Point d'attention: le coût de la directive est faible mais son impact sur le budget de la commune peut être élevé.

Responsables : Municipalité

Raison d'agir : Les pouvoirs publics suisses sont d'importants consommateurs et les communes sont un levier important pour encourager l'offre de produits et de services plus durables en effectuant des achats responsables. Il peut également jouer un rôle de modèle et influencer le secteur privé.

Remarque : outil cantonal à disposition "[Toolbox achats responsables suisse](#)"

Validation :

ME 011 T7

Créer et exploiter une bibliothèque communale d'objets => site en ligne

Objectif

Mettre à la disposition de la population une plateforme répertoriant des objets disponibles au prêt entre particuliers ([Pumipumpe ou tapatou.ch](#))

Coût : moyen (600.-/an pour tapatou.ch)

Responsables : Municipalité et Commission

Raison d'agir : Dans les ménages suisses, de nombreux objets restent inutilisés la majeure partie du temps, entraînant gaspillage de ressources et coûts inutiles. Une plateforme de prêt locale (type *Pumpipumpe*) optimise leur usage, réduit l'empreinte environnementale et renforce les liens entre habitants.

Remarque : s'inspirer d'initiatives telles que la Manivelle à Nyon et keep-in-use (plateforme de don d'objet)

Validation :

Axe énergie et mobilité

ME 103 E4

Optimiser l'éclairage public (LED et éclairage adaptatif...)

Objectif

Réduire la consommation énergétique et les coûts liés à l'éclairage public, tout en limitant la pollution lumineuse et en maintenant la sécurité des usager.e.s.

Coût : élevé

Responsables : Municipalité

Raison d'agir : L'éclairage public représente une part importante de la consommation d'électricité communale. Le passage à la LED et l'adoption d'un éclairage adaptatif permettent de diminuer significativement l'empreinte carbone, de préserver la biodiversité nocturne et de réaliser des économies sur le long terme.

Remarque : expérience en cours

Validation :

ME 201 M2

Créer un sondage en ligne sur la mobilité (habitudes, besoins, constats...)

Objectif

Recueillir des données précises sur les pratiques et attentes de la population en matière de mobilité, afin d'orienter les actions communales et les priorités d'aménagement.

Coût : 1000.- à 2000.-

Responsables : Commission

Raison d'agir : Une stratégie de mobilité efficace repose sur la connaissance des besoins réels des habitants. Ce sondage permettra d'identifier les freins, de cibler les améliorations possibles et de favoriser l'adhésion aux mesures mises en place.

Remarque :

Validation :

Axe climat

ME 302 C1-C2

Promouvoir la “[charte des jardins](#)”

Objectif

Promouvoir l'adoption de la Charte des Jardins, qui invite les habitantes et habitants à protéger la biodiversité dans les espaces privés et publics

Coût : 1000.-

Responsables : Commission

Raison d'agir : Nos habitats se densifient, réduisant les zones propices à la faune de proximité. En encourageant des pratiques de jardinage respectueuses — via un engagement moral visible par un emblème — nous renforçons les réseaux écologiques à l'échelle communale, favorisant la survie des oiseaux, insectes, hérissons et autres petites espèces.

Remarque :

Validation :

ME 303 C6

Prévoir des mesures en cas de canicule (zones ombragées) via un plan canicule communal

Objectif

Mettre en place un plan communal pour réduire les effets des fortes chaleurs, notamment en créant ou aménageant des zones ombragées accessibles à la population et en définissant des actions de prévention et d'information.

Coût : 1000.- à 2000.-/an

Point d'attention : l'application de ces mesures peuvent avoir un coût élevé

Responsables : Municipalité et Commission

Raison d'agir : Les épisodes de canicule sont de plus en plus fréquents et intenses, mettant en danger la santé des habitant.e.s et réduisant le bien-être. Des aménagements simples, comme l'ombre naturelle ou artificielle, peuvent limiter l'impact des fortes chaleurs et améliorer la résilience de la commune.

Remarque :

Validation :

ME 304 C1

Intensifier la plantation d'arbres pour augmenter les zones ombragées

Objectif

Planter de nouveaux arbres dans les espaces publics afin de créer des zones ombragées, réduire les îlots de chaleur et améliorer la qualité de vie en période estivale. Cartographier les zones potentielles et sensibiliser la population.

Coût : 10'000.- à 15'000.-/an

Responsables : Municipalité et Commission

Raison d'agir : Les arbres apportent un rafraîchissement naturel, captent le CO₂, favorisent la biodiversité et embellissent l'espace public. Dans un contexte de réchauffement climatique, ils sont un élément clé pour lutter contre les canicules et améliorer le confort urbain.

Remarque : identifier les emplacements

Validation :

ME 305 C3

Promouvoir la récupération des eaux pluviales (information et subventions)

Objectif

Encourager l'installation de systèmes de récupération et d'utilisation des eaux de pluie, en informant la population sur leurs avantages et en proposant un soutien financier pour leur mise en place.

Coût : subvention de 500.- à 2000.- /installation

Responsables : Municipalité et Commission

Raison d'agir : La récupération des eaux pluviales permet de réduire la consommation d'eau pour l'arrosage, de limiter le ruissellement et les risques d'inondation, et de préserver les ressources naturelles. Dans un contexte de changements climatiques et de périodes de sécheresse plus fréquentes, cette pratique renforce l'autonomie en eau et la résilience de la commune.

Remarque :

Validation :

Conclusion

La Commission Énergie et Climat a travaillé de manière collaborative pour identifier, analyser et prioriser des mesures concrètes en faveur de la transition énergétique, de l'adaptation climatique et de la durabilité à Chéserex. Ce rapport reflète à la fois l'engagement de ses membres et la volonté de la Commune d'agir de façon structurée et efficace.

Les prochaines étapes consisteront à accompagner la Municipalité dans la mise en œuvre des actions retenues, en suivant un ordre de priorité et un calendrier qui restent encore à préciser. La Commission restera pleinement mobilisée pour apporter son expertise, faciliter la coordination entre les personnes/entités concernées et assurer un suivi régulier des progrès accomplis.